



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 571/2022
Date de la séance du CE : 1er juin 2022
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2019.STA.1842
Classification : Non classifié

Modification de la loi sur l'archivage (LArch) Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

La Chancellerie d'État est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur l'archivage (LArch). La procédure de consultation dure jusqu'au 2 septembre 2022.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier